

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE l'Assemblée nationale prenne acte de la réélection le 20 septembre dernier d'un gouvernement canadien centralisateur;

QU'elle souligne que le gouvernement du Canada n'administre aucun CHSLD ni centre d'hébergement pour aînés au Québec et n'a donc aucune expertise en la matière;

QU'elle condamne la volonté du gouvernement du Canada d'imposer des normes canadiennes dans les CHSLD et les centres d'hébergement pour aînés, un champ de compétence exclusif au Québec;

QU'elle exige du gouvernement fédéral de s'engager à ne pas imposer de normes canadiennes dans les CHSLD et les centres d'hébergement pour aînés.

COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 22 SEPTEMBRE 2021.

WS.

Québec, ce vingt-neuvième jour de septembre 2021

ARIANE BEAUREGARD

Directrice de la séance et de la procédure parlementaire